



Ordinateur en panne consécutive depuis l'achat.

Par **Mise**, le **19/09/2011** à **15:49**

Bonjour,

J'ai acheté un ordinateur portable chez Surcouf courant Septembre, depuis celui ci tombe en panne de manière consécutive et aléatoire, en effet en 9 mois d'utilisation l'ordinateur à passer 2 mois et demie en réparation(ce qui à impliqué un fort handicap dans la réalisation de mon travail)

Etant étudiant en RH et ayant quelques connaissances en droit, j'ai effectué plusieurs recherches juridiques, et ait trouver différentes lois et jurisprudences mettant en cause la responsabilité de Surcouf ;

- **Les défauts de conformités apparaissant dans les 6 mois suivants l'achat**, c'est à leur entreprise de prouver qu'il n'y a pas de vices cachés, ce qu'il n'ont pas fait en n'expliquant pas l'origine des pannes.
- Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de **l'inexécution de l'obligation de réparation**.
- De plus, il est essentiel de noter que l'ordinateur en question pose des problèmes lors de sa mise sur batterie, **or le fait de vendre un portable intransportable est un délit**.
- Enfin, il est important de noter que je suis aller au CLCV 94 afin de m'aider à gérer cette affaire courant Juin, mais que ceux ci n'ont toujours rien fait, pire encore, j'ai reçu un mail de surcouf vendredi 16 disant qu'ils ne procéderait pas au remboursement/échange, ces derniers vont même jusqu'a rejeter la faute sur moi citant un problème de mis à jour mis en cause lors du premier rapport de réparation, et ce alors même qu'il n'y a AUCUN commentaire sur les 2 autres rapports. Or selon Article L213-1 il me semble qu'ils sont encore en faute puisque il y a mensonge sur "les contrôles effectués".

Une autre chose a prendre en compte, et que ce modèle informatique connait des problèmes récurrents et connus d'après ce que j'ai vu sur Internet, j'essaye en ce moment de regrouper les consommateurs mécontents par cet ordinateur.

Vu les circonstances je m'attendai a une réponse positive de la part de surcouf, ce ne fut pas le cas.

Que faire maintenant? Puis je plaider mon propre cas au tribunal?

Quels sont mes chances réels d'être remboursé, et d'avoir une compensation financière pour tout ce temps perdu à cause d'une société de mauvaise foie?

Existe t il des avocats gratuits pour ce type de contexte?

Comment lancer la procédure afin de mettre la pression sur la société et envisager un arrangement?

Merci de votre aide et de votre soutien

Cordialement

S.ROBIN